

## LE MENTORAT, COMMENT ÇA MARCHE ?

1



Le rôle du mentor est de soutenir les enfants dans leurs apprentissages, favoriser leur autonomie, leur curiosité et utilisation des outils numériques, grâce à des supports ludiques et variés.

2



Le mentor accompagne, en groupe ou de façon individuelle, un ou plusieurs enfants, de façon hebdomadaire. L'accompagnement est réalisé sur le lieu d'hébergement de l'enfant ou dans une structure partenaire à proximité.

3



Le carnet de bord du mentor et de l'enfant mentoré se construit autour des apprentissages scolaires, de découvertes culturelles, du développement des compétences psychosociales (savoirs, savoir-faire et savoir-être) et dans la construction d'un parcours d'orientation choisie.

4



Le mentor accompagne l'enfant à la découverte des acteurs et métiers du territoire, pour lui permettre de repérer les différentes professions qui s'offrent à lui et construire son propre projet d'avenir.

## QUI SONT LES MENTORS ?

- Les mentors sont majoritairement des étudiants formés et rémunérés par le Département des Yvelines
- Ils peuvent aussi être bénévoles, en fonction de leur situation



INFORMATIONS ET CANDIDATURES:  
[yvelines.fr/mentoretmoi](https://yvelines.fr/mentoretmoi)

Ce projet bénéficie d'un financement du fonds social européen



**Yvelines**  
Le Département



# MENTOR & MOI, s'engager pour l'égalité des chances!



Cofinancé  
par l'Union  
européenne



**Yvelines**  
Le Département

**Être mentor, c'est soutenir un enfant dans ses apprentissages, l'ouvrir à de nouvelles connaissances et l'accompagner vers une orientation choisie.**



## LE MENTORAT, C'EST QUOI ?

Depuis septembre 2021, le Département des Yvelines concrétise son engagement en faveur de l'égalité des chances et soutient le programme de mentorat « Mentor & Moi » pour offrir à tous les jeunes yvelinois et notamment les enfants accueillis par l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), les moyens de réussir leur parcours vers l'autonomie.

En offrant aux étudiants un emploi porteur de sens qui leur permet de développer de nouvelles compétences, le programme « Mentor & Moi » permet de lutter contre la précarité étudiante et favorise leur insertion professionnelle.

## UN ACCOMPAGNEMENT ADAPTÉ

le programme Mentor & Moi propose aux jeunes âgés de 5 à 21 ans, notamment ceux accompagnés en prévention ou protection de l'enfance, de bénéficier d'un accompagnement adapté à leurs besoins, dispensé par un mentor.

### Les promesses du programme « Mentor & Moi »



**Éveiller** l'envie d'apprendre



**Améliorer** l'acquisition d'un socle commun de connaissances, de compétences et de culture



**Offrir** la garantie d'une orientation choisie



**Permettre** aux plus vulnérables de s'épanouir dans leurs apprentissages

